

**Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud**

**DOCUMENT D'INFORMATION ÉTABLI CONFORMÉMENT À L'ANNEXE IX  
DU RÈGLEMENT (UE) 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN  
2017 TEL QUE MODIFIÉ**

**29 septembre 2025**



Le présent document d'information (le "**Document d'Information**") a été établi par la société GenSight Biologics S.A. ("**GenSight**", la "**Société**" ou l'"**Emetteur**") conformément à l'annexe IX du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, tel que modifié par le règlement (UE) 2024/2809 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 modifiant les règlements (UE) 2017/1129, (UE) n°596/2014 et (UE) n°600/2014 afin de rendre les marchés des capitaux de l'Union plus attractifs pour les entreprises et de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux capitaux (le "**Règlement Prospectus**").

Le Document d'Information a été préparé, conformément aux dispositions de l'article 1.5.b *bis*) du Règlement Prospectus, à l'occasion de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ("**Euronext Paris**") :

- (i) de 18.816.666 actions ordinaires nouvelles de la Société (les "**Actions Nouvelles Primaires**") ;
- (ii) de 13.060.600 actions ordinaires nouvelles de la Société (les "**Actions Nouvelles Pré-Payées**") susceptibles d'être émises sur exercice des 13.060.600 bons de souscription d'actions pré-payées (les "**BSAPP**") ; et
- (iii) d'un maximum de 31.877.266 actions ordinaires nouvelles de la Société (les "**Actions Provenant de l'Exercice des BSA**") susceptibles d'être émises sur exercice des 31.877.266 bons de souscription d'actions (les "**BSA**") attachés (i) aux Actions Nouvelles Primaires (à raison de un BSA par Action Nouvelle Primaire, soit 18.816.666 BSA) et (ii) aux BSAPP (à raison de un BSA par BSAPP, soit 13.069.600 BSA).

Les investisseurs ont ainsi eu le choix de souscrire (i) à des Actions Nouvelles Primaires auxquelles étaient attachés des BSA (18.816.666 "**ABSA**"), ou (ii) à des BSAPP auxquels étaient attachés des BSA (13.060.600 "**Unités Prépayées**"). Les BSA attachés aux Actions Nouvelles Primaires et aux BSAPP sont identiques : même prix d'exercice et mêmes termes et conditions.

Les Actions Nouvelles Pré-Payées et les Actions Provenant de l'Exercice des BSA sont identiques aux Actions Nouvelles Primaires (ensemble, les "**Actions Nouvelles**"), et sont fongibles avec les actions ordinaires existantes de la Société, de 0,025 euro de valeur nominale.

Les ABSA sont émises au prix unitaire de 0,12 euro et les Unités Prépayées au prix unitaire de 0,11

euro. Elles sont émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie d'investisseurs (la "**Levée de Fonds**").

Le produit brut de l'émission des ABSA est de 2.257.999,92 euros et celui de l'émission des Unités Prépayées de 1.436.666,00 euros, soit 3.694.665,92 euros au total. A noter que ce produit brut comprend pour 694.716,00 euros de souscription d'Unités Prépayées et d'ABSA par Heights Capital (via CVI Investment, Inc.), qui détient 100 % des obligations convertibles de la Société décrites au paragraphe 19.1.5.3 du Document d'enregistrement universel 2024 de la Société publié le 8 avril 2025 (l'"**URD 2024**"). Cette somme correspond au montant du remboursement en capital des obligations convertibles que la Société dû le 28 septembre 2025 (et qui devait être versé le 29 septembre 2025, le 28 septembre 2025 n'étant pas un jour ouvré), correspondant à l'échéance normale d'amortissement de cet emprunt. Heights Capital et la Société ont convenu de fixer cette échéance à la date de règlement-livraison de la Levée de Fonds, de manière à ce que la souscription de Heights Capital (via CVI Investment, Inc.) puisse être effectuée par compensation de créances. En-dehors de cette somme, et après déduction des frais, le produit net de la Levée de Fonds que la Société recevra en numéraire au règlement-livraison prévu le 30 septembre 2025 est estimé à 3,7 millions d'euros environ.

Si tous les BSAPP et tous les BSA sont exercés, l'émission de toutes les Actions Nouvelles Pré-Payées et de toutes les Actions Provenant de l'Exercice des BSA génèrera un produit brut supplémentaires de 8.000.285,86 euros, à raison de 1.306.060,00 euros pour les Actions Nouvelles Pré-Payées (étant précisé que la plus grande partie de leur prix de souscription a été payée à l'émission des BSAPP – voir ci-dessous) et de 6.694.225,86 euros pour les Actions Nouvelles Provenant de l'Exercice des BSA.

Le Document d'Information peut être consulté sur le site Internet de la Société ([www.gensight-biologics.com](http://www.gensight-biologics.com)).

Il est précisé que le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus et qu'il n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**"). Par conséquent, les investisseurs sont invités à ne pas prendre de décision d'investissement sur la seule base des informations contenues dans le Document d'Information. Le présent document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions ou d'autres valeurs mobilières de l'Emetteur aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "**Securities Act**"), étant précisé que les actions et autres valeurs mobilières de GenSight n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et que GenSight n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions et de ses autres valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

Toutefois, les investisseurs sont invités à consulter l'ensemble des informations financières publiées par la Société sur son site Internet ([www.gensight-biologics.com](http://www.gensight-biologics.com)).

**I. Nom de l'Emetteur (y compris son LEI), le pays dans lequel il est constitué, un lien vers son site Internet.**

L'Emetteur est la société GenSight Biologics S.A., société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 3.891.473,45 euros, dont le siège social est situé 74, rue du Faubourg Saint Antoine – 75012 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 751 164 757. Son identifiant d'entité juridique (ou LEI) est le 549300NK4AB8OUEX1F54.

Le site Internet de l'Emetteur est : [www.gensight-biologics.com](http://www.gensight-biologics.com).

**II. Déclaration des personnes responsables du Document d'Information attestant que les informations qu'il contient sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et qu'il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.**

Madame Laurence Rodriguez, en qualité de Directrice Générale de la Société, atteste que les informations contenues dans le Document d'Information sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et que le Document d'Information ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**III. Nom de l'autorité compétente de l'État membre d'origine, conformément à l'article 20 du Règlement Prospectus et déclaration indiquant que le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus et qu'il n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'autorité compétente de l'État membre d'origine.**

L'autorité compétente en France, conformément à l'article 20 du Règlement Prospectus, est l'Autorité des marchés financiers (17 place de la Bourse, 75002 Paris, France).

Il est rappelé que le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus et qu'il n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'AMF.

**IV. Déclaration attestant que, tout au long de la période d'admission à la négociation, l'Emetteur se conforme aux obligations de déclaration et de publication, y compris au titre de la directive 2004/109/CE, le cas échéant, du règlement (UE) n° 596/2014 et, le cas échéant, du règlement délégué (UE) 2017/565.**

La Société s'est conformée, tout au long de la période d'admission à la négociation de ses actions sur Euronext Paris, aux obligations de déclaration et de publication significatives qui lui sont applicables, y compris au titre de la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 (directive dite "*transparence*"), telle que transposée en droit français, et du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, tel que modifié (règlement dit "*abus de marché*").

**V. Indication mentionnant où les informations réglementées publiées par l'Emetteur conformément aux obligations d'information continue sont disponibles et, le cas échéant, où le prospectus le plus récent peut être obtenu.**

L'information réglementée devant être diffusée par la Société, et en particulier le Document d'enregistrement universel 2024 de la Société publié le 8 avril 2025, peut être consultée sur son site Internet ([www.gensight-biologics.com](http://www.gensight-biologics.com))

**VI. En cas d'offre des valeurs mobilières au public, une déclaration attestant qu'au moment de l'offre, l'Emetteur n'est pas en train de différer la publication d'informations privilégiées conformément au règlement (UE) no 596/2014.**

Sans objet.

**VII. Raison de l'offre et utilisation prévue du produit.**

L'ensemble des fonds levés seront utilisés à hauteur d'environ 75 % pour financer la poursuite du

développement de GS010/LUMEVOQ<sup>1</sup>, le candidat-médicament le plus avancé de la Société, actuellement en phase III. En particulier, les fonds levés permettront d'assurer la continuité opérationnelle de la Société, de soutenir la finalisation des activités de technologie dans le domaine de la fabrication et de sécuriser les préparatifs en vue de l'ouverture anticipée du programme d'accès précoce en France, ainsi que du lancement de l'étude de phase III RECOVER. Le solde permettra d'honorer certaines obligations financières de la Société (dont notamment la prochaine échéance d'amortissement des obligations convertibles souscrites par Heights Capital Management, Inc., via CVI Investment, Inc. – voir ci-dessus). Les fonds prolongeront l'horizon de trésorerie de la Société de la mi-octobre 2025 à la fin du quatrième trimestre 2025.

#### **VIII. Facteurs de risque propres à l'Emetteur.**

Le tableau de synthèse des principaux facteurs de risque identifiés par la Société figure au chapitre 3 "Risk Factors" de l'URD 2024. Il indique, pour chaque facteur de risque, le niveau de criticité (combinaison de la probabilité de leur survenance et de leur impact négatif sur la Société) à la date de dépôt de l'URD 2024, compte tenu des actions et mesures de contrôle mises en œuvre par la Société à cette date. La probabilité de survenance est évaluée en fonction de trois niveaux ("faible", "modérée" et "élevée") et l'ampleur de leur impact négatif sur quatre niveaux ("faible", "modérée", "élevée" et "critique"). Dans chacune des cinq catégories dans lesquelles sont classés les facteurs de risques, ces derniers ont été classés en fonction de cette classification, les risques les plus probables et affectés de l'impact négatif le plus élevé étant placés en premier.

Le Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2025 contient une mise à jour de ces facteurs de risques, dont le facteur de risque "Liquidité".

Il est recommandé de consulter le chapitre 3 "Risk Factors" de l'URD 2024 et le chapitre 4 "Risk Factors" du Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2025 pour une description détaillée de ces risques. L'URD 2024 et le Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2025 sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société à l'adresse [www.gensight-biologics.com](http://www.gensight-biologics.com). La Société précise par ailleurs que d'autres risques ou incertitudes, inconnus à la date du Document d'Information ou que la Société n'envisage pas à cette date comme importants, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, son développement ou ses perspectives.

#### **IX. Caractéristiques des valeurs mobilières (y compris leur code ISIN).**

**Nombre, nature et catégories des valeurs mobilières à admettre aux négociations :** la demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris porte sur un nombre total de 18.816.666 Actions Nouvelles Primaires émises dans le cadre de la Levée de Fonds ainsi qu'un maximum de 13.060.600 Actions Nouvelles Pré-Payées et de 31.877.266 Actions Provenant de l'Exercice des BSA.

Les BSA seront immédiatement détachés des Actions Nouvelles Primaires et des BSAPP dès leur émission et seront admis aux négociations sur Euronext Growth à Paris.

Les Actions Nouvelles, les BSAPP et les BSA pourront être détenus au porteur ou au nominatif, au choix de leur détenteur. L'admission des Actions Nouvelles, des BSAPP et des BSA aux opérations d'Euroclear France sera demandée.

**Code ISIN :** FR0013183985 **Devise :** Euro **Mnémonique :** SIGHT **Valeur nominale :** 0,025 euro

---

<sup>1</sup> GS010 n'a à ce jour pas obtenu d'autorisation de mise sur le marché en France ni dans aucun autre pays, et n'est donc pas disponible dans le commerce.

**Droits attachés aux Actions Nouvelles** : les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux actions existantes de la Société. Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment C) à compter de leur date de règlement-livraison, seront négociables sur la même ligne de cotation et sous le même code ISIN. Elles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les Actions Nouvelles Primaires et à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice précédent celui de leur émission pour les Actions Nouvelles Pré-Payées et les Actions Provenant de l'Exercice des BSA et donneront droit, à compter de leur émission, à tous les droits d'actionnaires prévus par les lois en vigueur et par les statuts de la Société, notamment : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote (étant précisé qu'il n'y a pas de droit de vote double), (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation de la Société. Les Actions Nouvelles seront fongibles et de rang égal avec les actions ordinaires existantes de la Société.

**Restriction imposée à la libre négociabilité des actions** : aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions ordinaires de la Société, ni des BSAPP et des BSA (voir toutefois ci-dessous s'agissant d'une limitation à l'exercice des BSAPP).

**Politique en matière de dividendes** : au cours des trois derniers exercices, la Société n'a pas distribué de dividendes. Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court ou moyen terme compte tenu du stade de développement de la Société afin de mobiliser les ressources disponibles au financement de son plan de développement.

**X. Pour les actions, dilution et participations après l'émission.**

**(1) Incidence de l'émission des ABSA et des Unités Prépayées faisant l'objet du présent Document d'Information sur la quote-part des capitaux propres et sur la situation de l'actionnaire**

A titre indicatif, il est présenté dans le tableau ci-dessous l'incidence de l'émission des ABSA et des Unités Prépayées faisant l'objet du présent Document d'Information sur :

- la quote-part des capitaux propres consolidés de la Société par action (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Document d'Information et des capitaux propres tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2025 ajustés de l'augmentation de capital résultant du placement privé effectué début juillet (en deux tranches – cf. communiqués de presse publiés les 1<sup>er</sup>, 3, 17 et 22 juillet 2025) ; et
- la participation d'un actionnaire détenant 1,00 % du capital social de la Société préalablement au Placement Privé et ne souscrivant pas à celui-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Document d'Information).

	Quote-part des capitaux propres consolidés par action (en euros)		Participation de l'actionariat en %	
	Sur une base non diluée	Sur une base diluée <sup>2</sup>	Sur une base non diluée	Sur une base diluée
Avant l'émission	-0,18	0,027	1,00 %	0,59 %
Après émission des Actions Nouvelles Primaires	-0,14	0,054	0,89 %	0,47 %
Après émission des Actions Nouvelles Pré-Payées sur exercice de l'intégralité des BSAPP	-0,13	0,054	0,83 %	0,47 %
Après émission des Actions Provenant de l'Exercice des BSA sur exercice de l'intégralité des BSA	-0,08	0,054	0,71 %	0,47 %

**(2) Incidence de l'émission des ABSA et des Unités Prépayées faisant l'objet du présent Document d'Information sur la répartition du capital de la Société**

Après émission des Actions Nouvelles Primaires, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société sera, à sa connaissance, la suivante :

Actionnaires	Actionariat (non dilué)		Actionariat (dilué)	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires ≥ 5 %</b>				
Sofinnova <sup>3</sup>	35.795.627	20,5 %	53.106.527	16,1 %
Invus <sup>4</sup>	23.662.773	13,6 %	48.325.967	14,7 %

**Note : les notes de bas de page suivantes sont identiques pour les tableaux ci-dessous.**

<sup>2</sup> Le nombre d'actions indiqué dans le tableau inclut 108.475.710 actions susceptibles d'être émises par la Société à la suite de l'exercice des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, des actions gratuites et des options de souscription d'actions en circulation, y compris les bons de souscription d'actions émis le 3 juillet et le 22 juillet 2025 dans le cadre du placement privé de 4,5 millions d'euros, dont aucun n'a été exercé à ce jour.

<sup>3</sup> Sofinnova Partners: société de gestion française située au 7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, gérant le fonds Sofinnova Crossover I SLP.

<sup>4</sup> Invus: société constituée aux Bermudes, dont le siège est situé à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes. Conformément aux dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du Code de commerce, Invus a déclaré détenir 6 360 058 actions de GENSIGHT BIOLOGICS S.A. au titre de contrats financiers ("contracts for differences" ou "CFDs") venant à échéance le 3 janvier 2034, portant sur un nombre équivalent d'actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A., et devant être réglés en espèces.

Actionnaires	Actionnariat (non dilué)		Actionnariat (dilué)	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
UPMC Enterprises <sup>5</sup>	13.099.540	7,5 %	18.369.829	5,6 %
Heights <sup>6</sup>	13.228.684	7,6 %	82.247.981	25,0 %
BPI	3.877.591	2,2 %	5.355.501	1,6 %
Alumni Capital <sup>7</sup>	15.500.000	8,9 %	31.000.000	9,4 %
<b>Dirigeants et Administrateurs</b>	517.002	0,3 %	3.788.335	1,1 %
Salariés	352.500	0,2 %	457.500	0,1 %
Autres actionnaires (total)	68.441.887	39,2 %	86.863.945	26,4 %
<b>Total</b>	<b>174.475.604</b>	<b>100,00 %</b>	<b>329.515.585</b>	<b>100,00%</b>

Après émission des Actions Nouvelles Primaires et de l'intégralité des Actions Nouvelles Prépayées sur exercice de l'intégralité des BSAPP, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société sera, à sa connaissance, la suivante :

Actionnaires	Actionnariat (non dilué)		Actionnariat (dilué)	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires ≥ 5 %</b>				
Sofinnova	35.795.627	19,1 %	53.106.527	16,1 %
Invus	30.407.773	16,2 %	48.325.967	14,7 %
UPMC Enterprises	13.099.540	7,0 %	18.369.829	5,6 %
Heights	19.544.284	10,4 %	82.247.981	25,0 %
BPI	3.877.591	2,1 %	5.355.501	1,6 %
Alumni Capital	15.500.000	8,3 %	31.000.000	9,4 %
<b>Dirigeants et Administrateurs</b>	517.002	0,3 %	3.788.335	1,1 %
Salariés	352.500	0,2 %	457.500	0,1 %
Autres actionnaires (total)	68.441.887	36,5 %	86.863.945	26,4 %
<b>Total</b>	<b>187.536.204</b>	<b>100,00 %</b>	<b>329.515.585</b>	<b>100,0%</b>

Après émission des Actions Nouvelles Primaires, de l'intégralité des Actions Nouvelles Prépayées sur exercice de l'intégralité des BSAPP et de l'intégralité des Actions Provenant de l'Exercice des BSA sur

<sup>5</sup> UPMC Enterprises: organisation à but non lucratif dont le siège est situé au 6425, Penn Avenue, Suite 200, Pittsburgh, Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique.

<sup>6</sup> Heights Capital: société exonérée constituée aux Îles Caïmans, dont le siège est situé PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans.

<sup>7</sup> Alumni Capital, un *limited partnership* de l'Etat de Delaware et don't le siege social est situé 601 Brickell Key Drive, Suite 700 Miami, Florida, FL 33131, United States of America.

exercice de l'intégralité des BSA, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société sera, à sa connaissance, la suivante :

Actionnaires	Actionnariat (non dilué)		Actionnariat (dilué)	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires ≥ 5 %</b>				
Sofinnova	35.795.627	16,3 %	53.106.527	16,1 %
Invus	39.302.773	17,9 %	48.325.967	14,7 %
UPMC Enterprises	13.099.540	6,0 %	18.369.829	5,6 %
Heights	30.026.550	13,7 %	82.247.981	25,0 %
BPI	3.877.591	1,8 %	5 355.501	1,6 %
Alumni Capital	28.000.000	12,8 %	31.000.000	9,4 %
<b>Dirigeants et Administrateurs</b>	517.002	0,2 %	3.788.335	1,1 %
Salariés	352.500	0,2 %	457.500	0,1 %
Autres actionnaires (total)	68.441.887	31,2 %	86.863.945	26,4 %
<b>Total</b>	<b>219.413.470</b>	<b>100,00 %</b>	<b>329.515.585</b>	<b>100,00 %</b>

Heights a souscrit à 6.315.600 Unités Prépayées et à 4.166.666 ABSA, en partie par compensation de créances (voir ci-dessus), Invus à 6.745.000 Unités Prépayées et à 2.150.000 ABSA et Alumni Capital à 12.500.000 ABSA.

L'exercice de l'intégralité des instruments financiers donnant accès au capital entrainerait l'émission 153.413.576 actions de la Société, ce qui correspond à une dilution potentielle de 0,47 % sur une base pleinement diluée et après émission de toutes les Actions Nouvelles.

#### **XI. En cas d'offre des valeurs mobilières au public, modalités et conditions de l'offre.**

**Modalités et conditions de la Levée de Fonds :** Les Actions Nouvelles, dont l'admission est demandée, seront émises (directement ou sur exercice des BSAPP et des BSA) dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée le 25 septembre 2025 par la Directrice Générale de la Société faisant usage (après avoir recueilli l'avis favorable du Comité des Transactions du Conseil d'administration) de la subdélégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la Société plus tôt dans la journée, lui-même faisant usage de la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 13 mai 2025, sur le fondement de la vingt-quatrième résolution, réalisée auprès d'investisseurs entrant dans le champ de la catégorie de bénéficiaires définie aux termes de ladite vingt-quatrième résolution.

La Levée de Fonds a été réalisée par voie d'offre au public dispensée de l'obligation de publier un prospectus, dont aux Etats-Unis d'Amérique, à un nombre limité d'investisseurs (ayant la qualité, en ce qui concerne les investisseurs américains, de "*accredited investors*" au sens de la Regulation D du Securities Act), conformément à l'exemption d'enregistrement prévue par la Regulation D du Securities Act, ou à d'autres exemptions applicables.

La Levée de Fonds n'a pas fait l'objet d'un contrat de garantie. Maxim Group, LLC, est intervenu comme apporteur d'affaires. Chaque souscripteur a conclu un contrat de souscription distinct (mais identique en substance) avec la Société.

A la date du Document d'Information, la Levée de Fonds a été réalisée, mais l'émission des ABSA et des Unités Prépayées et la réception du produit de l'émission par la Société n'auront lieu qu'au terme des opérations de règlement-livraison, prévues le 30 septembre 2025. L'admission des Actions Nouvelles Primaires aux négociations sur Euronext Paris et des BSA aux négociations sur Euronext Growth à Paris interviendront le 30 septembre 2025. L'admission des Actions Nouvelles Pré-Payées et des Actions Provenant de l'Exercice des BSA interviendra périodiquement, au fur et à mesure de l'exercice, respectivement, des BSAPP et des BSA.

#### **Nombre d'Actions Nouvelles dont l'admission est demandée :**

Voir ci-dessus pour le nombre d'ABSA, d'Unités Prépayées, de BSA et d'Actions Nouvelles.

**Prix de souscription des ABSA :** Le prix de souscription des ABSA a été fixé à 0,12 euro par action, dont 0,025 euro de valeur nominale et 0,095 euro de prime d'émission. Ce prix fait ressortir une décote faciale de 18,9% par rapport au cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris le 25 septembre 2025, soit 0,148 euro (le "**Cours de Clôture**").

Le prix d'exercice des BSA de 0,21 euro fait apparaître une prime de 75,0 % par rapport au Cours de Clôture.

La somme du prix de souscription d'une ABSA et du prix d'exercice d'un BSA, diminuée de la valeur théorique d'un BSA (0,0239 euro<sup>8</sup>), fait apparaître un prix moyen pour chacune des deux actions émises de 0,15308 euro, supérieure au Cours de Clôture.

**Prix de souscription des Unités Prépayées :** Le prix de souscription des Unités Prépayées a été fixé à 0,11 euro et le prix d'exercice des BSAPP à 0,01 euro, soit un prix de souscription total par Action Nouvelle Pré-Payée de 0,12 euros, dont 0,025 euro de valeur nominale et 0,95 euro de prime d'émission. Ce prix fait ressortir une décote faciale de 18,9 % par rapport au Cours de Clôture. La somme du prix de souscription total d'une Action Nouvelle Pré-payée et du prix d'exercice d'un BSA, diminuée de la valeur théorique d'un BSA (0,023 euro<sup>9</sup>), fait apparaître un prix moyen pour chacune des deux actions émises de 0,15308 euro, supérieure au Cours de Clôture

**Conformité à la délégation de compétence de l'assemblée générale :** L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 13 mai 2025, aux termes de sa vingt-quatrième résolution, prévoyait une décote maximale de 20 % par rapport, à choix du Conseil d'administration, au dernier cours de clôture ou à la moyenne pondérée par les volumes ("**VWAP**") des cours de l'action sur les trois à cinq dernières séances de bourse. Pour information, ce VWAP trois jours s'élevait à 0,1473 euro et le VWAP 5 jours à 0,1486 euro.

**Caractéristique des BSAPP :** un BSAPP donne droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle (sous réserve des ajustements légaux et contractuels usuels) de la Société au prix de 0,01 euro. Les BSAPP peuvent être exercés à tout moment pendant une durée de 60 mois à compter de l'émission des Unités Prépayées. Les BSAPP non exercés à l'issue de cette période seront automatiquement caducs. L'exercice des BSAPP ne donnera pas lieu à la livraison de fractions d'actions. La Société remboursera au porteur la soulte en numéraire, à moins qu'il ne décide de verser le montant en numéraire lui

---

<sup>8</sup> Calcul Black& Scholes avec une volatilité annualisée de 28,872 %.

<sup>9</sup> Idem.

permettant de souscrire au nombre entier supérieur d'actions. Le porteur de BSAPP ne pourra pas les exercer si, à la suite de cet exercice, ce porteur venait à détenir, directement ou indirectement (en ce compris via des accords lui permettant d'exercer le droit de vote) plus de 9,99 % des droits de vote de la Société attachés aux actions ordinaires en circulation (postérieurement à cet exercice), sauf (a) s'il fournit à la Société une attestation écrite confirmant qu'il n'est pas soumis au régime français de contrôle des investissements étrangers ou (b) s'il a obtenu du Ministère de l'Économie et des finances soit une confirmation écrite que l'exercice du BSAPP et l'acquisition des actions correspondantes ne sont pas soumis à la procédure d'autorisation préalable, soit l'autorisation expresse ou tacite d'exercer le BSAPP.

L'exercice de la totalité des BSAPP donnera lieu à l'émission de 13.060.600 Actions Nouvelles Pré-Payées, représentant une augmentation de capital (pour un prix de souscription total correspondant au prix de souscription de 0,11 euro et au prix d'exercice de 0,01 euro) supplémentaire de 1.567.272,00 euros (prime d'émission incluse).

**Caractéristique des BSA :** un BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle (sous réserve des ajustement légaux et contractuels usuels) de la Société au prix de 0,21 euro. Les BSA peuvent être exercés à tout moment pendant une durée de 60 mois à compter de l'émission des ABSA et des Unités Prépayées. Les BSA non exercés à l'issue de cette période seront automatiquement caducs. L'exercice des BSA ne donnera pas lieu à la livraison de fractions d'actions. La Société remboursera au porteur la soultte en numéraire, à moins qu'il ne décide de verser le montant en numéraire lui permettant de souscrire au nombre entier supérieur d'actions. L'exercice de la totalité des BSA donnera lieu à l'émission de 31.877.266 Actions Provenant de l'Exercice des BSA, représentant une augmentation de capital supplémentaire de 6.694.225,86 euros (prime d'émission incluse).

**Droit préférentiel de souscription :** L'émission des ABSA et des Unités Prépayées sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, telle que définie par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 13 mai 2025, aux termes de sa vingt-quatrième résolution, conformément à l'article L. 225-138 du code de commerce.

#### Calendrier indicatif :

25 septembre 2025	Décisions du Conseil d'administration acceptant le principe de la Levée de Fonds et délégrant sa compétence à la Directrice Générale de la Société pour mettre en œuvre la Levée de Fonds. Décisions de la Directrice Générale de la Société fixant notamment les caractéristiques de la Levée de Fonds.
26 septembre 2025	Diffusion du communiqué de presse annonçant la Levée de Fonds.
29 septembre 2025	Dépôt du Document d'Information auprès de l'AMF. Diffusion du Document d'Information et mise en ligne sur le site internet de la Société dès que possible.
30 septembre 2025	Publication de l'avis Euronext d'admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles. Règlement-livraison des ABSA – Détachement des BSA – Début des négociations des Actions Nouvelles sur Euronext Paris. Diffusion du communiqué de presse annonçant le règlement-livraison. Admission des BSA aux négociations sur Euronext Growth à Paris.

**Engagement d'abstention et de conservation** : La Société, ses administrateurs et ses dirigeants et Invus et Heights ont pris un engagement d'abstention prenant effet à compter de la date d'émission de règlement-livraison de la Levée de Fonds de 30 jours calendaires, sous réserve de certaines exceptions usuelles pour la Société et ses administrateurs et dirigeants.

**XII. Le cas échéant, tout marché réglementé ou marché de croissance des PME où sont déjà admises à la négociation des valeurs mobilières fongibles avec les valeurs mobilières qui doivent être offertes au public ou admises à la négociation sur un marché réglementé.**

Toutes les actions ordinaires de la Société (et le moment venu les Actions Nouvelles Primaires, les Actions Nouvelles Pré-Payées et les Actions Provenant de l'Exercice des BSA) sont (ou seront) admises aux négociations sur Euronext Paris.

Les BSA seront admis aux négociations sur Euronext Growth à Paris.